

Décision DAJ2025-88

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche
relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale

Vu la décision Inserm n° 2023-318
relative à l'organisation des services centraux du siège ;

DECIDE :

Article 1 : Monsieur Denis VIVIEN est nommé Directeur de l'Institut Thématique "Neurosciences, sciences cognitives, neurologie, psychiatrie" de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 4 février 2025.

Didier Samuel
Président-Directeur général de l'Inserm